



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Le vingt et un mars deux mille seize à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le quinze mars 2016, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire  
Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Muriel THEATE, Valérie ROUGERON, David GUILLOT, Jean-Pierre JARRE, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Claude BESEVAL, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD

Étaient excusés :  
Maurice MONTJOVET  
Fabrice ZANIVAN qui a donné pouvoir à Marie-Agnès LEROUX  
Claudie LEGER a quitté la séance après le vote de la délibération 1-3-2 Budget annexe du centre international de séjour – Budget primitif 2016 et a donné pouvoir à Dominique RUAZ

Le quorum étant atteint (31 personnes en début de séance, 30 personnes à compter de la délibération 1-4-1), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire,

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

<b>N° 1-1</b>		SA
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>Budget primitif 2016 – Ville – Approbation et choix des taux d'imposition</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Hervé BERNAILLE	
<b>PIECE JOINTE</b>	<b>Budget primitif 2016</b>	

Pour ce nouvel exercice budgétaire, il nous faut de nouveau tenir compte de la contrainte forte générée par le contexte général (baisse des dotations de l'Etat, hausse de notre contribution au fonds de péréquation horizontale, réduction des capacités d'action de nos partenaires habituels...).

Cependant, comme nous nous y étions engagés et comme nous l'avons rappelé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 15 février dernier, nous ne céderons pas à la facilité qui consisterait

à compenser la réduction de nos ressources organisée au niveau national par de nouveaux impôts.

Aussi, nous vous proposons un projet de budget municipal 2016 qui poursuit **4 objectifs prioritaires** :

- **nous n'augmentons pas les taux d'imposition communaux**, pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens,
- nous maintenons un **niveau d'épargne satisfaisant**, en dépit de la hausse constante de notre contribution à l'effort national, par des dépenses de fonctionnement justes et contrôlées,
- **nous réalisons un niveau d'investissement** cohérent au soutien de l'activité économique, à l'attractivité du cadre de vie et au maintien des services à la population, en recherchant les effets de levier et les synergies avec le reste du territoire,
- **nous poursuivons le désendettement** de la commune pour gagner en marge de manœuvre.

Pour les deux derniers objectifs, il est entendu que :

- **l'effort d'équipement sera complété en cours d'exercice**, une fois les résultats 2015 intégrés au budget supplémentaire, mais également une fois les subventions complémentaires notifiées et les cessions patrimoniales réalisées,
- le recours à l'endettement sera également ajusté en cours d'exercice, au vu de ces mêmes recettes, pour atteindre l'objectif d'un **désendettement de 200 mille euros cette année et d'au moins 4 millions d'euros sur la durée totale de la mandature**.

La commission des finances du 14 mars courant a examiné ce projet de budget primitif 2016.

*Des données chiffrées sont mentionnées dans ce rapport de présentation au titre des réalisations 2015, qui doivent être considérées comme strictement indicatives, dans l'attente du vote des comptes de gestion et administratif de cet exercice.*

## **1. Nous n'augmentons pas les taux d'imposition, et grâce à un effort de gestion au plus juste, nous maintiendrons un niveau d'épargne satisfaisant sans renoncer à la qualité de nos services publics :**

### **1.1. Des recettes de fonctionnement optimisées en dépit de la forte réduction des dotations de l'État :**

#### **1.1.1. Les contributions directes locales : pas de hausse des taux et une hausse des bases notifiée de +1,42 % :**

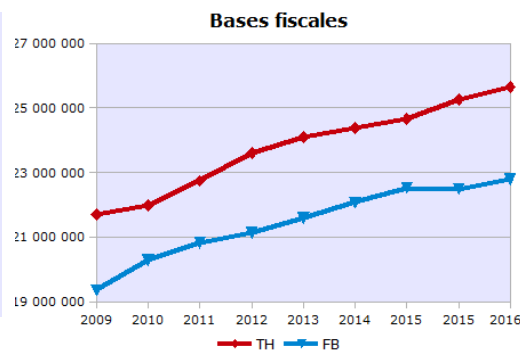
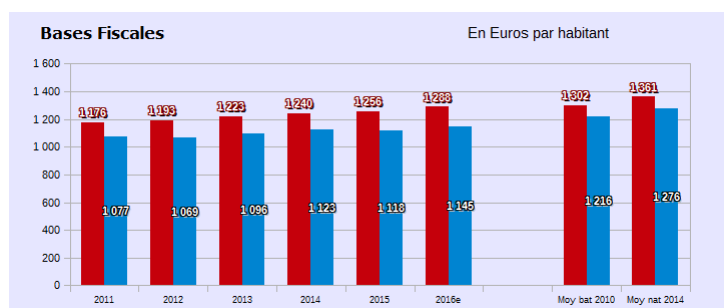
Je vous propose de reconduire à l'identique les taux d'imposition des contributions directes locales, inchangés depuis le début du mandat en 2014, soit :

Taux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moy nat 2014	Moy 73 2014
TH	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	15,87%	17,58%
FB	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	22,65%	21,17%
FNB	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	59,95%	96,75%

Source : DGCL – les comptes des communes 2014

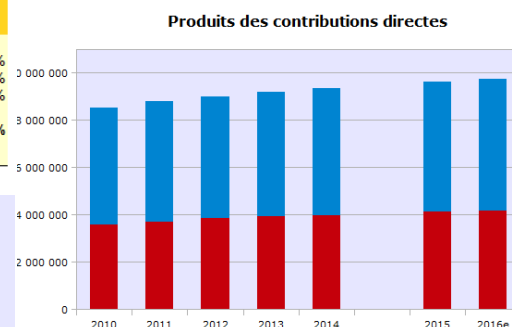
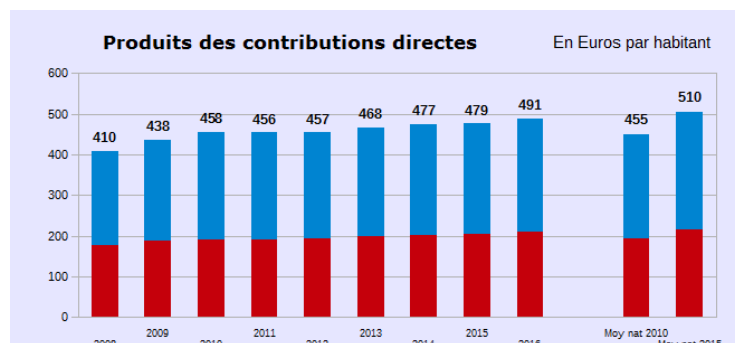
**Les bases fiscales** (compte 73111) viennent de nous être notifiées en évolution de seulement +1,42 % sur les bases définitives 2015, sachant que l'évolution forfaitaire des bases a été fixée par la Loi de finances initiale (LFI 2016) à +1,0 % :

	2011	2012	2013	2014	2015 définitives	2016 notifiées	Evol moy 11-15	Evol 16/15
TH	22 747 617	23 597 513	24 103 340	24 385 326	25 262 752	25 643 000	2,7%	1,51%
FB	20 828 330	21 136 831	21 602 453	22 078 393	22 489 716	22 788 000	1,9%	1,33%
FNB	31 104	36 505	39 713	37 149	36 417	37 000	4,0%	1,60%
<b>BASES</b>	<b>43 607 051</b>	<b>44 770 849</b>	<b>45 745 506</b>	<b>46 500 868</b>	<b>47 788 885</b>	<b>48 468 000</b>	<b>2,3%</b>	<b>1,42%</b>
	3,1%	2,7%	2,2%	1,7%	2,8%	1,4%		



Le **produit fiscal** qui découle de ces taux et bases d'imposition est donc à ce stade de **9,767 millions d'euros**, contre 9,631 millions d'euros définitivement notifiés pour 2015, soit **135 mille euros de recettes complémentaires** :

	2011	2012	2013	2014	2015 notifiés	2016 BP	Evol moy 11-15	Evol 16/15
TH	3 705 587	3 844 035	3 926 434	3 972 370	4 115 302	4 177 245	2,7%	1,51%
FB	5 075 864	5 151 046	5 264 518	5 380 504	5 480 744	5 553 436	1,9%	1,33%
FNB	29 841	35 023	38 101	35 641	34 938	35 498	4,0%	1,60%
<b>PRODUITS</b>	<b>8 811 292</b>	<b>9 030 103</b>	<b>9 229 053</b>	<b>9 388 515</b>	<b>9 630 985</b>	<b>9 766 179</b>	<b>2,2%</b>	<b>1,40%</b>
	3,0%	2,5%	2,2%	1,7%	2,6%	1,4%		



### **1.1.2. Les autres produits des impôts et taxes :**

Le reversement de la quote-part de l'impôt sur les entreprises qui revient à la commune, déduction faite des charges des services transférés à la Co.RAL, appelé « **attribution de compensation** » (compte 7321), est **stable à 6,888 millions d'euros**.

Elle devrait évoluer à court terme avec l'impact des dispositions de la loi NOTRe en matière de transfert de compétences, mais aussi du fait du futur schéma de coopération intercommunale.

A ce stade, la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (compte 7381) est reconduite par prudence à l'identique de sa prévision 2015, soit **380 mille euros**, bien que son produit encaissé ait été supérieur (431 mille euros). Elle dépend en effet d'un marché immobilier très fluctuant.

Nous espérons toutefois retrouver le même niveau de recette réelle en fin d'année 2016, si toutes choses étant égales par ailleurs, nos actions en faveur du développement économique portent bien leurs fruits (qui visent notamment à donner une image dynamique et moderne de notre cité).

Pour faire participer les touristes aux dépenses d'équipement supportées pour eux par la commune<sup>1</sup>, nous avons instauré la **taxe de séjour** au réel en 2015 (compte 7362 - entrée en vigueur en avril 2016).

Son produit est estimé pour 2016 à **20 mille euros** (dont 10 % = 2 mille euros à reverser au Département).

Au total, nos **produits des impôts et taxes s'élèvent à 17,731 millions d'euros** au projet de budget primitif 2016 (BP 2016), contre 17,462 millions d'euros au BP 2015 :

Recettes	BP 2015	Projet CA 2015	BP 2016	Evol BP à BP
Contributions directes	9 550	9 631	9 767	217
Attributions de compensation	6 888	6 888	6 888	0
Droits de mutation	380	431	380	0
<b>Chap.73 Impôts et taxes</b>	<b>17 462</b>	<b>17 643</b>	<b>17 731</b>	<b>269</b>

### **1.1.3. Les dotations et participations reçues des tiers :**

Notre dotation globale de fonctionnement totale (DGF - comptes 741) devrait passer de 3,794 millions d'euros en 2015 (montants notifiés) à 3,215 millions d'euros en 2016 (montants estimés dans l'attente de sa notification par l'Etat), avec une hypothèse de **contribution communale au redressement des finances publiques de 931 mille euros**, et une **perte de ressource courante de 579 mille euros** sur l'exercice précédent:

DGF	DGF Albertville 2015 notifiée	Soit DGF Albertville estimée pour 2016	Soit évolution DGF Albertville en 2016
Dotation forfaitaire hors contribution redresst	3,431 M€	3,4122 M€	-19 K€
Contribution au redresst des finances pub.	-0,465 M€	-0,931 M€	-465 K€
DSR	0,100 K€	-	-100 K€
DSU	587 K€	592 K€	+5 K€
DNP	142 K€	142 K€	-
<b>TOTAL DGF</b>	<b>3,794 M€</b>	<b>3,215 M€</b>	<b>-579 K€</b>

Par ailleurs, l'État vient de nous notifier un montant d'**allocations compensatrices de la fiscalité locale** (comptes 748314-74834-74835) à hauteur de **477 mille euros** contre 589 mille euros notifiés en 2015, soit une **perte de ressources courantes de 112 mille euros**.

Les financements de la **Caisse d'Allocations Familiales** (CAF) sont en baisse constante alors qu'elle nous accompagne de manière importante pour nos activités en faveur de la jeunesse et de la famille.

Une dégressivité d'environ 3 % est d'ores et déjà programmée sur les subventions prévues au **contrat enfance jeunesse**, qui a été renouvelé pour 2015-2017.

L'ensemble de ses soutiens financiers à la commune sont estimés à ce stade à 747 mille euros (comptes 74781 à 748785, déduction faite du reversement de la quote-part destinée au CCAS au compte 657482).

La CAF devrait **nous accompagner dans le financement de la future Maison de l'enfance**, dédiée aux offres d'accueil de la petite enfance, de centre de loisirs et de restauration scolaire. Ce financement sera budgété dès sa notification.

Au titre du **contrat de ville**, nous pouvons d'ores et déjà inscrire **73 mille euros de subventions** de tiers (chapitre 74), dont 38 mille euros finançant à 75 % les deux adultes-relais recrutés par la commune pour les opérations de médiation et d'accompagnement afin de lutter contre les incivilités et

<sup>1</sup> Dont 176 mille euros de subvention à la Maison du tourisme du Pays d'Albertville.

l'insécurité (article 74718).

#### **1.1.4. Le total des recettes de fonctionnement :**

Du fait de la conjonction entre :

- la hausse continue de la fréquentation de nos services, notamment en faveur de la jeunesse,
- une approche de plus en plus fine de nos produits prévisionnels, au vu de nos réalisations,
- le développement de la mutualisation des services (avec la refacturation de nos frais au bénéfice des tiers),
- l'arrêt de la refacturation des frais de personnel au budget annexe de la cuisine centrale,

nos **produits des services et du domaine restent stables à 1,225 million d'euros** (chapitre 70).

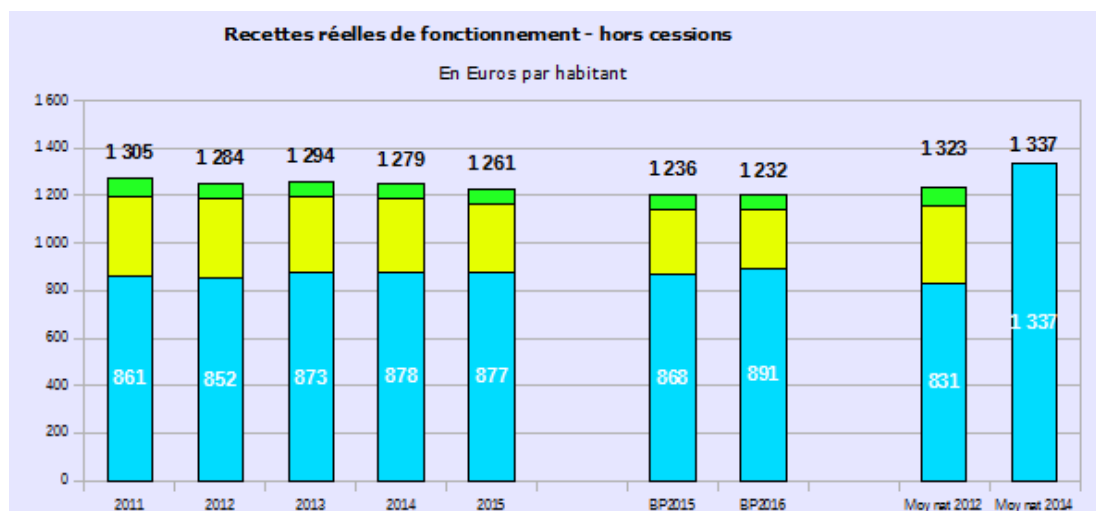
Nos **recettes réelles de fonctionnement** (RRF<sup>2</sup>) prévisionnelles atteignent au total **24,526 millions d'euros**, contre 24,850 millions d'euros au BP 2015 :

Recettes	BP 2015	Projet CA 2015	BP 2016	Evol BP à BP	Evol BP/CA15
Chap.73 Impôts et taxes	17 462	17 643	17 731	269	88
Chap.74 Dotations et participations	5 533	5 768	4 950	-583	-818
Chap.70 Produits des services et du domaine	1 217	1 298	1 225	8	-73
Autres opérations réelles hors pdts de cessions patrimoniales (chap.013, 75, 76, 77)	638	643	620	-18	-23
<b>RECETTES REELLES FONCTIONNt</b>	<b>24 850</b>	<b>25 352</b>	<b>24 526</b>	<b>-324</b>	<b>-826</b>

Nous **perdons donc 324 mille euros de ressources** sur le budget primitif 2015, étant rappelé que la **ponction sur nos ressources du fait de la DGF est estimée à 579 mille euros**. Grâce essentiellement à la hausse de nos produits fiscaux, nous atténuons donc prévisionnellement le choc budgétaire de la baisse de la DGF.

Il n'en demeure pas moins que nos prévisions de recettes sont en **baisse progressive depuis 2014**, et que la ponction nationale devrait encore se poursuivre en 2017.

Ce constat est encore plus net lorsque les recettes sont exprimées en euros par habitant, et il apparaît défavorable pour la commune au regard des ratios de sa strate démographique:



2 Opérations qui génèrent des encaissements de recettes, à la différence des opérations d'ordre.

Nous prévoyons également des produits de **travaux en régie pour 200 mille euros** (opérations d'ordre - chapitre 042), qui sont conformes au rythme habituel de leur réalisation.

Les **recettes totales de fonctionnement**<sup>3</sup> s'élèvent sous ces hypothèses à **24,726 millions d'euros**, contre 25,150 millions d'euros en 2015.

## 1.2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées sans renoncer ni à l'offre ni à la qualité de nos services publics :

**Pour garantir un niveau satisfaisant d'investissement, nous continuerons à faire porter nos efforts sur la réduction de nos frais de fonctionnement pour une meilleure performance de nos services publics, comme nous nous y sommes engagés.**

### 1.2.1. Les charges de personnel (chapitre 012) :

Le succès de cette démarche passe nécessairement par la maîtrise de notre premier poste de dépense que sont les **frais de personnel** :

- **11,663 millions d'euros sur le budget principal en 2016**
- **soit 52 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.**
- **11,905 millions d'euros sur l'ensemble des budgets communaux :**

	Hypothèses d'évolution 2016	BP 2015	Projet CA 2015	BP 2016	Evol BP à BP
. Revalorisation du point d'indice	« symbolique »				
. Régime indemnitaire	refonte à l'étude		643 K€		
. Effet GVT					
. Protocole PPCR	décrets à venir				
<b>Rémunérations et charges</b>	<b>1,10%</b>	<b>11,202 M€</b>	<b>11,054 M€</b>	<b>11,274 M€</b>	
<b>Primes d'assurance</b>		<b>353 K€</b>	<b>346 K€</b>	<b>351 K€</b>	<b>-2 K€</b>
. CNFPT	<b>0,90 % contre 1% en 2015</b>				
<b>Cotisations CNFPT CDG</b>		<b>154 K€</b>	<b>151 K€</b>	<b>151 K€</b>	<b>-3 K€</b>
<b>Divers</b>	-	<b>176 K€</b>	<b>129 K€</b>	<b>129 K€</b>	<b>-47 K€</b>
<b>Chap.012 Charges de personnel</b>		<b>11,885 M€</b>	<b>11,680 M€</b>	<b>11,905 M€</b>	<b>20 K€</b>

Ces sommes reposent sur les hypothèses suivantes :

- un impact non significatif de la **revalorisation du point d'indice des rémunérations**, qui n'est pas intervenue au 1<sup>er</sup> janvier et qui ne devrait être que « **symbolique** » selon l'Etat,
- un **régime indemnitaire refondu**<sup>4</sup> (643 mille euros en 2015 = 5,5 % des charges de personnel), qui devrait être mis en œuvre à l'été 2016, et dont l'impact budgétaire est compris dans l'hypothèse d'évolution des rémunérations et charges (+1,10 % contre +0,6 % en moyenne annuelle),
- l'évolution haussière naturelle des rémunérations et charges sociales versées aux agents communaux, appelée **glissement vieillesse technicité** (GVT)<sup>5</sup>, qui est estimée à environ 170 mille euros,
- un impact financier encore difficilement chiffrable des mesures du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR)<sup>6</sup>, intégré également au +1,10 % d'évolution ci-dessus,

<sup>3</sup> Elles comprennent en sus des recettes réelles de fonctionnement les opérations d'ordre comptable que sont les travaux en régie.

<sup>4</sup> Ce nouveau régime sera basé sur une cotation des technicités et responsabilités attachées au poste (« le poids du poste »), et non plus à l'aune du seul positionnement hiérarchique dans l'organigramme. Cotation des postes normalement achevée à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

<sup>5</sup> Avancements d'échelons et de grades, reclassement indiciaire.

<sup>6</sup> L'une de ces mesures est la transformation de primes en points d'indice, conformément à l'objectif affirmé d'un rééquilibrage progressif de la rémunération globale des agents publics au profit de la rémunération

- des **primes d'assurance** du personnel considérées pour l'heure comme stables en 2016, sachant qu'elles ont fortement augmenté en 2015 (+ 35 mille euros),
- un taux de cotisation plafond versée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui a passé de 1 à 0,9 % de la masse salariale (LFI 2016). Nous estimons le montant des cotisations aux deux centres, CNFPT et CDG, comme globalement invariant.

Nous utiliserons les seules marges de manœuvre à disposition des collectivités locales pour maîtriser leur masse salariale, à savoir :

- la **réorganisation des services**, avec la poursuite de la **mutualisation des ressources et des recrutements** à l'échelle du territoire, au fur et à mesure des opportunités et de l'évolution de nos périmètres d'intervention respectifs.  
Une réflexion sera également menée à moyen terme sur l'opportunité de maintenir le dispositif actuel d'**aménagement et réduction du temps de travail** (ARTT)<sup>7</sup>,
- la **gestion prévisionnelle des emplois et compétences** (GPEC),
- la **gestion des départs en retraite et des contrats de non titulaires**,
- la **cohérence entre le régime indemnitaire et les objectifs de management** de la collectivité<sup>8</sup>.

Des recrutements interviendront pour la **police municipale** (deux nouveaux agents), pour porter ses effectifs à **13 agents**.

Nous reconduirons le dispositif d'**emploi de jeunes pour l'été** dans nos services, pour les accompagner dans leur formation et faciliter leur accès au marché du travail.

*A des fins de lisibilité et de simplification de nos opérations comptables, les charges correspondant aux agents employés exclusivement pour les besoins des services faisant l'objet d'un budget annexe, seront, à compter de 2016, portées directement sur ledit budget annexe.*

*Nous mettrons donc fin aux refacturations internes de ces frais entre le budget principal (qui jusqu'à présent portait la totalité des frais de personnel), et ses budgets annexes.*

*Les équilibres budgétaires propres à chacun de ces budgets, tant principal qu'annexes, ne seront cependant pas affectés. Seuls les montants apparaissant au budget principal, d'une part au chapitre 012 de dépense, et d'autre part, aux chapitres 70 de refacturation et 013 d'atténuation de charges, seront diminués à due concurrence.*

*Les tableaux d'analyse et de suivi de ces opérations vous seront toujours présentés pour la totalité des budgets, afin de garantir une vision consolidée de ces dépenses pour la commune.*

*Le CCAS s'est engagé dans la même démarche de qualité et simplification comptables.*

### **1.2.2. Les charges à caractère général** (chapitre 011) :

Notre **recherche d'une meilleure performance de nos services publics** est réalisée sur l'ensemble de nos politiques publiques et de nos modes d'organisation grâce aux actions et outils suivants :

- **priorisation de nos projets** et politiques publiques, tant en interne qu'à l'échelle intercommunale pour mutualiser les compétences, réduire les coûts et gagner en lisibilité,
- **amélioration de notre politique d'achat**, notamment grâce à :
  - l'amélioration continue de notre évaluation des besoins,
  - la mutualisation réalisée ou envisagée de certains marchés publics à l'échelle

---

*indiciaire. Il faudra attendre la parution des décrets d'application pour pouvoir apprécier le coût financier de cette réforme.*

<sup>7</sup> *Il s'agit de réfléchir, dans le cadre de projets de services, sur ce qui peut être amélioré afin de favoriser l'efficacité du travail, le présentisme des agents, dans l'intérêt du service et des usagers.*

<sup>8</sup> *Refonte des fiches de poste et des grilles d'entretien professionnel, de nouvelles règles d'évolution de carrière, l'accent mis sur le plan de formation en cohérence avec la GPEC, l'étude d'un nouveau régime indemnitaire.*

- intercommunale (parc de périphériques informatiques, papier, assurances,...),
  - l'adhésion réalisée ou envisagée à des centrales d'achat public avec une baisse sensible de nos prix unitaires (fournitures administratives, électricité, gaz, véhicules, fournitures alimentaires...),
- **moins volume et coût de notre consommation énergétique : 1,247 million d'euros** contre 1,308 million au BP2015 (comptes 606):
    - marché groupé du gaz (centrale d'achat public UGAP) pour 451 mille euros contre 535 mille euros au BP2015,
    - plan pluriannuel d'isolation thermique de nos bâtiments (avec notamment une AP/CP dédiée aux écoles),
  - **modernisation et rationalisation du parc automobile**, avec 10 véhicules de service en moins depuis 2015 et une étude en cours pour le développement du parc de véhicules électriques,
  - **recherche de partenaires pour cofinancer** certaines activités, essentielles à la bonne santé économique et sociale de notre territoire ou à son animation au travers de grands événements,
  - **adaptation des modes de gestion ou de production** de certains services, comme :
    - la mise en délégation du centre international de séjour,
    - la recherche de nouveaux débouchés pour la cuisine centrale,
    - l'étude d'une offre rénovée d'accueil à la petite enfance,
    - une étude en cours sur le futur mode de gestion du parking souterrain, et, plus globalement, de l'offre de stationnement,
  - **optimisation de notre patrimoine immobilier** (cession de bâtiments, réaffectation, mutualisation, rénovation thermique, accessibilité...).

A contrario, nous devons faire face à des **charges fixes croissantes** sur lesquelles nous avons peu de maîtrise, et notamment :

- le coût net de la **restauration scolaire en progression de 48 mille euros<sup>9</sup>**, compte-tenu d'une hausse constante des effectifs. Nous cherchons cependant des solutions pour réduire ce coût au travers d'une réflexion sur notre cuisine centrale (cf. infra),
- les primes de nos **assurances de dommages aux biens en hausse de 136 mille euros** (à 190 mille euros), du fait d'une sinistralité exceptionnelle avec l'incendie du Centre des finances publiques (contrat dénoncé unilatéralement par notre assureur) (compte 6161).

Ce projet de BP 2016 intègre également **45 mille euros d'études et de mission d'assistance** identifiés à ce stade au titre des engagements de la ville pour le **protocole de préfiguration de l'ANRU**, dont la signature pourrait intervenir en avril prochain (comptes 617 et 6226).

**Cette démarche d'optimisation vise à baisser nos coûts de fonctionnement sans obérer notre capacité à créer, innover, développer notre attractivité et nous adapter en permanence aux besoins de nos concitoyens.**

Nous accueillerons ainsi **plusieurs événements majeurs en 2016, qui sont nécessaires pour une image dynamique et attractive de notre ville, et qui sont propres à générer l'installation d'entreprises et donc à développer l'emploi :**

- nous serons ville départ du **Tour de France le 22 juillet**, sur l'étape Albertville-Saint-Gervais. Le Tour de France nous offrira un rayonnement international inégalé pour un événement sportif et représente une belle opportunité pour l'ensemble de nos acteurs économiques locaux : 112 mille euros (hors frais de personnel),
- nous accueillerons une nouvelle épreuve de la **coupe du monde de VTT trial** en août pour la

<sup>9</sup> 365 mille euros d'achat de repas, pour 230 mille euros de participation des familles, sans compter les frais connexes comme ceux du service à table.



deuxième année consécutive, dont nous espérons qu'elle rencontrera le même succès qu'en 2015 : 106 mille euros,

- le **festival de jazz** (nous subventionnons son organisateur) connaîtra une deuxième édition fin juillet, sur 3 jours et non plus 2, compte-tenu du succès de sa première édition en 2015 (versement d'une subvention – chapitre 65),
- la **fête médiévale**, dont l'engouement populaire ne se dément pas, sera reconduite en août,
- nous organiseront le **salon Alpes 3D print**, premier salon dédié à la technologie d'impression 3D en Savoie, en lien avec notre partenaire local, l'association Fablab 73, en mai,
- le **salon neige et glace** s'inscrira aussi une nouvelle fois dans la programmation de la ville, en novembre, au vu de l'intérêt croissant que lui portent les professionnels de la montagne et les habitants,
- nous soutiendrons une nouvelle édition du **Festival des musiques militaires**, organisé par le Comité des fêtes (versement d'une subvention – chapitre 65).

Nous attendons le soutien dans cette démarche de nos partenaires traditionnels que sont la Co.RAL, le département, l'Assemblée des Pays de Savoie et la région.

Des partenaires privés sont également attendus en nombre, au moins pour partie de ces événements, sans compter les recettes directes que pourront nous procurer certains d'entre eux (locations d'espaces, prix d'entrée...).

Ces participations seront budgétées au fur et à mesure de leur notification et/ou encaissement.

Nous prévoyons ainsi de **reconduire notre poste d'achat de fournitures et de prestations à son montant antérieur, soit 5,243 millions d'euros** (5,237 millions d'euros au BP 2015).

### **1.2.3. Les autres charges de gestion courante :**

Le prélèvement du fonds de péréquation intercommunal et communal (**FPIC**), devrait être relevé à **358 mille euros**, soit une **ponction supplémentaire de 73 mille euros** (chapitre 014) :

FPIC	2012	2013	2014	Projet CA 2015	BP 2016	TOTAL	Evol moy 2012/2016
Contribution Albertville – K€	56,7	126,7	211,0	284,7	358,3	1 037	317%

**La subvention de fonctionnement du CCAS** s'établit à ce stade à **860 500 euros**, contre 900 mille euros au BP 2015 et 780 mille euros en fin d'année 2015 (compte 657362).

La baisse n'est qu'apparente et s'explique par celle de la subvention au foyer des personnes âgées, dont le budget annexe a repris ses excédents antérieurs au budget supplémentaire (BS), ce qui n'était pas le cas l'année dernière, le budget primitif communal 2015 ayant été voté avant le BS de ce service.

Les autres services sociaux offerts à la population par ce centre communal sont confortés, tant dans leur mode d'organisation et que de financement, à l'occasion de ce projet de budget primitif.

Nous accompagnons par ailleurs le CCAS avec l'**étude d'une nouvelle maison de l'enfance (ANRU)**, et celle de la mise en œuvre de son **projet d'établissement pour la rénovation du foyer des personnes âgées**.

Nous maintenons par ailleurs notre soutien aux **activités d'aide à domicile** réalisées par le SPAD, en complément des services communaux, à hauteur de **40 000 euros**, comme au BP 2015 (compte 6745).

Nous devons toujours assumer d'importants contingents et charges externes, pour une large part incompressibles :

- le **contingent incendie départemental**, pour **958 mille euros**, par hypothèse revalorisé de + 0,6 % (compte 6553),
- la rémunération du délégataire du **parking de stationnement souterrain**, pour **180 mille euros** (compte 67443),
- notre contribution à la politique de **transport en commun** de la Co.RAL pour **215 mille euros** (compte 65735),
- le co-financement de l'**école privée** pour **185 mille euros** (compte 65581),
- nos contributions au fonctionnement des **groupements intercommunaux** dont nous sommes membre pour **121 mille euros** (compte 6554).

**Le soutien à l'initiative associative sera maintenu** (compte 6574), alors même que nous réduisons nos propres dépenses, car elle contribue directement à notre qualité de vie en œuvrant notamment pour l'éducation citoyenne des jeunes, la solidarité, la cohésion intergénérationnelle, l'animation du territoire et son rayonnement.

Du fait du resserrement de nos ressources courantes, nous devons cependant porter un regard vigilant et pertinent aux demandes formulées par les associations, tant pour ce qui relève de l'appréhension de l'intérêt communal de leur projet que de la réalité de leur besoin de financement

Et ceci d'autant plus que nous prendrons en charge **13 460 euros** de versement de subventions aux associations pour leurs actions liées à la **politique de la ville** pour 2016, tel qu'arrêté lors du dernier comité de pilotage du contrat de ville.

De ce fait, et compte-tenu des écarts récurrents entre les sommes réellement versées et les crédits ouverts budgétairement à ce titre, et afin de ne pas geler inutilement les crédits 2016, je vous propose de prévoir une somme de **892 mille euros pour les subventions « classiques »** aux associations. Nous pourrions être amenés à la revaloriser si des demandes le justifient en cours d'exercice.

Une subvention de **25 mille euros** est par ailleurs prévue pour notre participation financière à l'organisation de le **championnat du monde de handball France 2017**, avec un solde de 25 mille euros à verser en 2017 (cf. délibération de ce jour).

**Les subventions aux associations** sont donc prévues à **930 000 euros** :

Subventions aux associations	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016
Crédits ouverts au BP	1 010 000	960 000	931 000	931 000	961 000	930 000
<i>Dont subventions contrat de ville</i>						13 460
<i>Dont championnat du monde handball</i>						25 000
Crédits consommés	997 963	1 079 615	890 328	951 463	863 221	
<i>Dont Maison du tourisme</i>	250 000	377 800	151 650	175 189	176 000	

#### **1.2.4. Les projets des services gérés au travers de budgets annexes :**

Plusieurs projets concernent nos services gérés au travers de budgets annexes, qui devraient avoir des **retombées positives en termes de qualité de service, de développement économique du territoire et d'optimisation de leur gestion** :

- le **Centre national du ski (CNS)** : cet équipement phare pour le développement économique de notre cité devrait nous être livré dans les prochaines semaines, pour une **mise à disposition de la Fédération française de ski (FFS) au plus tard en avril**.  
Je vous rappelle que le gymnase intégré au CNS sera mutualisé avec les scolaires et que des actions communes seront également initiées avec la Co.RAL qui exploite la Halle Olympique voisine.  
Le budget annexe des **locations de locaux professionnels à TVA** (Centre des finances publiques, espace administratif et Centre national du ski) est subventionné à ce stade à hauteur de **128 793 euros** (113 mille euros en 2015 sans le CNS – compte 6573634),

- **le Centre international de séjour (CIS) :** sa mise en **délégation de service** public est actée pour une réouverture à la rentrée scolaire 2016, après des travaux de mise aux normes et d'aménagement par la ville et son délégataire. Il est subventionné à ce stade à hauteur de **131 000 euros** (140 000 euros en 2015 - compte 67441),
- **la Cuisine centrale :** nous travaillons sur deux axes prioritaires en ce qui concerne ce service : **l'amélioration de la qualité des repas produits et l'optimisation de sa gestion financière.** Elle est subventionnée à ce stade à hauteur de **110 000 euros** (idem 2015 - compte 6573633),
- **le réseau de chaleur :** son étude se poursuit avec un lancement des travaux prévus pour la fin de l'année 2016. Il est subventionné à ce stade à hauteur de **26 581 euros** (compte 67441).

### **1.2.5. Le total des dépenses réelles de fonctionnement :**

Grâce essentiellement à notre effort de désendettement, **nos charges financières** (chapitre 66) passent prévisionnellement de 940 mille euros au BP 2015 à **899 mille d'euros**.

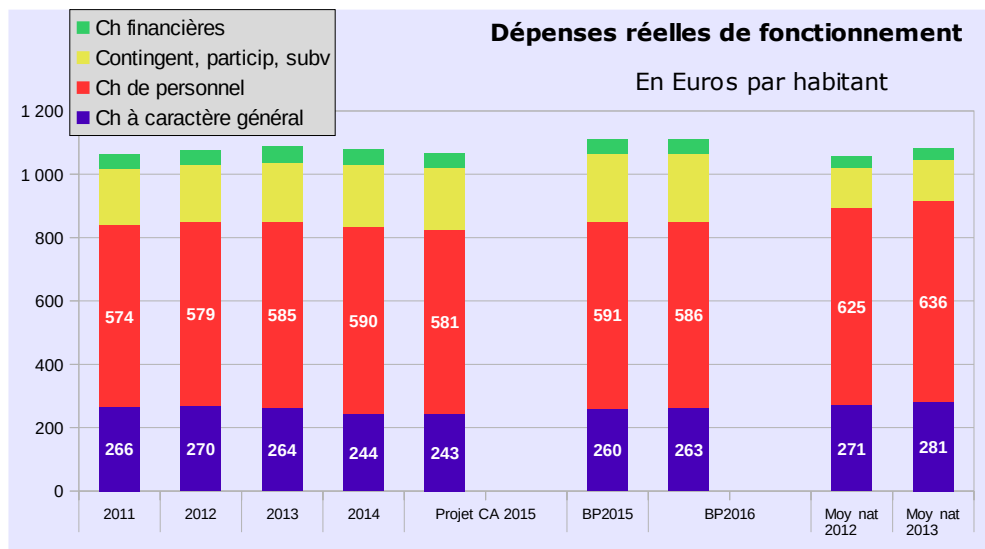
Ces intérêts sont en partie refacturés au budget annexe des locations professionnelles à TVA (chapitre 76), pour 16 mille euros (soit pour 70,45 %). Ils pèsent donc au final à hauteur de 883 mille euros sur le budget principal.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent au total à **22,539 millions d'euros**, contre 22,763 millions d'euros au BP 2015 :

Dépenses	BP 2015	Projet CA 2015	BP 2016	Evol BP à BP
<b>Chap.012 Charges de personnel</b> <i>En 2016 : 242K€ en direct sur la CC</i>	11 885	11 682	11 663	-222
<b>Chap.011 Charges à caractère général</b>	5 237	4 893	5 243	6
<b>Chap.65 Autres charges de gestion courante</b>	3 979	3 650	3 955	-24
<b>Chap.66 Charges financières</b>	940	899	899	-41
<b>Chap.014 FPIC et divers</b>	310	285	360	50
<b>Chap.67 Charges exceptionnelles*</b>	412	347	419	7
<b>DEPENSES REELLES FONCTIONNt</b>	<b>22 763</b>	<b>21 756</b>	<b>22 539</b>	<b>-224</b>

\* hors régularisation en 2015 du rattachement du produit de la cession du bâtiment Cebal pour 1,900 M€ en 2014, à des fins de comparaison

Les dépenses de fonctionnement – K€	2011	2012	2013	2014	Projet CA 2015	BP 2015	BP 2016
Ch à caractère général	5 135	5 336	5 212	4 799	4 893	5 237	5 243
Ch de personnel	11 098	11 456	11 541	11 600	11 682	11 885	11 663
Contingent, particip, subv	3 452	3 601	3 655	3 833	3 935	4 289	4 316
<b>Sous-total ch de gestion courante</b>	<b>19 685</b>	<b>20 393</b>	<b>20 408</b>	<b>20 231</b>	<b>20 509</b>	<b>21 411</b>	<b>21 221</b>
	0,8%	3,6%	0,1%	-0,9%	1,4%		-0,9%
Ch financières	914	883	994	957	899	940	899
Ch exceptionnelles sf revert SIARA	1 340	626	450	465	2 247	412	419
<b>DRF – Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>21 939</b>	<b>21 902</b>	<b>21 852</b>	<b>21 653</b>	<b>23 655</b>	<b>22 763</b>	<b>22 539</b>
	3,2%	-0,2%	-0,2%	-0,9%	9,2%		-1,0%



### 1.3. Un niveau prévisionnel d'épargne satisfaisant malgré la forte contrainte pesant sur nos ressources :

Notre **épargne brute** s'établit à **3,418 millions d'euros**, soit 14 % de nos produits de gestion courante (15 % en 2015 avec 3,648 millions d'euros). Il s'agit là, incontestablement, du **résultat d'une démarche volontariste** dans le contexte économique dégradé et contraint que nous avons décrit auparavant.

Notre **capacité d'autofinancement de nos investissements** s'élève à **2,187 millions d'euros** (2,387 millions d'euros au BP2015 avec des amortissements plus élevés) et notre **virement à la section d'investissement à 1,187 million d'euros** (ligne 023) :

	Chap. M14	2011	2012	2013	2014	Projet CA 2015	BP 2015	BP 2016
Produits de gestion courante	70 à 74 011 à	24 578 418	24 748 174	24 843 699	24 564 077	24 708 741	24 212 097	23 905 627
Dépenses de gestion courante	65+014	-19 685 178	-20 392 868	-20 408 229	-20 231 146	-20 509 320	-21 411 297	-21 221 337
<b>Solde de gestion courante</b>		<b>4 893 240</b>	<b>4 355 306</b>	<b>4 435 470</b>	<b>4 332 931</b>	<b>4 199 421</b>	<b>2 800 800</b>	<b>2 684 290</b>
Autres produits de gestion	013+75+ 042/72	882 912	860 069	789 273	850 506	825 893	847 309	734 415
<b>Excédent brut de gestion</b>		<b>5 776 152</b>	<b>5 215 375</b>	<b>5 224 743</b>	<b>5 183 437</b>	<b>5 025 314</b>	<b>3 648 109</b>	<b>3 418 705</b>
			-9,7%	0,2%	-0,8%	-3,1%		-6,3%
Produits financiers	76	130	178	31 667	25 497	20 398	20 426	15 605
Charges financières	66	-914 034	-882 706	-993 701	-956 519	-898 676	-939 911	-898 683
<b>Résultat financier</b>		<b>-913 904</b>	<b>-882 528</b>	<b>-962 034</b>	<b>-931 022</b>	<b>-878 278</b>	<b>-919 485</b>	<b>-883 078</b>
Pdts exceptionnels	77	124 686	50 286	72 096	35 657	23 702	70 000	70 000
	775+778 et							
Solde opérations cession	042	19 895	27 869	53 974	1 999 504	105 640	-	-
Subv exception budgets annexes	Partie 67	-292 115	-292 115	-100 000	-185 000	-110 000	-140 000	-157 581
Autres ch exceptionnelles	Solde 67	-1 047 642	-334 328	-349 796	-280 044	-2 136 837	-271 500	-261 500
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-1 195 176</b>	<b>-548 288</b>	<b>-323 726</b>	<b>1 570 116</b>	<b>-2 117 495</b>	<b>-341 500</b>	<b>-349 081</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>3 667 072</b>	<b>3 784 559</b>	<b>3 938 983</b>	<b>5 822 531</b>	<b>2 029 541</b>	<b>2 387 124</b>	<b>2 186 546</b>
			3,2%	4,1%	47,8%	-65,1%		-8,4%
<b>Soit en % des pdts gest courant</b>		<b>15%</b>	<b>15%</b>	<b>16%</b>	<b>24%</b>	<b>8,2%</b>	<b>9,9%</b>	<b>9,1%</b>
Dotations aux amortissements	'042/68	-1 357 863	-1 229 142	-1 181 551	-1 105 694	-785 718	-1 200 000	-1 000 000
Reprise d'amortissements	'042/78	-	59 384	-	7 783	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>2 309 209</b>	<b>2 614 801</b>	<b>2 757 432</b>	<b>4 724 619</b>	<b>1 243 823</b>	<b>1 187 124</b>	<b>1 186 546</b>
Excédent asst intégré	002	544 931						
Excédent n-1 reporté	002	1 359 543	1 293 544	250 000	500 000	2 350 000		
<b>Résultat à affecter / Virement</b>		<b>4 213 683</b>	<b>3 908 345</b>	<b>3 007 432</b>	<b>5 224 619</b>	<b>3 593 823</b>	<b>1 187 124</b>	<b>1 186 546</b>

## 2. Un niveau d'investissement cohérent au soutien de l'activité économique, à l'attractivité du cadre de vie et au maintien des services à la population, en recherchant les effets de levier et les synergies avec le reste du territoire :

Comme précisé lors du DOB, **nous cherchons toujours prioritairement à dynamiser notre tissu économique, à développer l'attractivité touristique de notre bassin en profitant de ses nombreux atouts, pour garantir et améliorer l'emploi local.**

Notre **effort d'équipement** sera ainsi budgété au fur et à mesure que nous dégagerons des marges de manœuvre budgétaire, notamment grâce aux subventions de nos partenaires (chapitres 20-21-23-204 et 040 pour les travaux en régie). Il s'élève au stade du projet de budget primitif à **4,021 millions d'euros** (4,395 millions en 2015).

### 2.1. Les dépenses d'équipement propre (chapitres 20 à 23) :

#### 2.1.1. Les opérations pluriannuelles (AP/CP) :

Les opérations en cours qui sont gérées budgétairement sous forme d'autorisations de programme (AP) seront conduites à leur terme, avec une enveloppe de crédits de paiement (CP) 2016 de **2,377 millions d'euros** au projet de budget primitif :

N°	Objet	Montant AP 2016	CP2015 révisé	CP2016 actuels	Révision BP2016	CP2016 révisé	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020
2011-01	Bât La Poste, tr 3-4-5	1 149 530	532 722	277 320		277 320				
2012-01	Maison des associations	1 355 000	333 367			0				
2015-01	Restaur objets église Conflans	125 800	41 000	44 000	-44 000	0			44 000	40 800
2015-04	Vidéo-protection	915 732	400 000	380 000		380 000	135 732			
2015-05	Aire de jeu QPV	90 000	10 000	80 000		80 000				
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	241 000	11 000	230 000		230 000				
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	1 656 168	0	55 000		55 000	456 254	482 194	306 786	300 934
	<b>TOTAL AP ville en cours TTC</b>	<b>5 533 230</b>	<b>1 328 089</b>	<b>1 066 320</b>	<b>-44 000</b>	<b>1 022 320</b>	<b>591 986</b>	<b>482 194</b>	<b>350 786</b>	<b>341 734</b>
2016-01	Aménagement urbain de Conflans	2 159 200			920 000	920 000	1 239 200			
2016-02	Rénovation thermique des écoles	2 290 000			435 000	435 000	400 000	500 000	480 000	475 000
	<b>TOTAL AP ville nouvelles TTC</b>	<b>4 449 200</b>			<b>1 355 000</b>	<b>1 355 000</b>	<b>1 639 200</b>	<b>500 000</b>	<b>480 000</b>	<b>475 000</b>
	<b>TOTAL AP ville TTC</b>	<b>9 982 430</b>	<b>1 328 089</b>	<b>1 066 320</b>	<b>1 311 000</b>	<b>2 377 320</b>	<b>2 231 186</b>	<b>982 194</b>	<b>830 786</b>	<b>816 734</b>

Pour les AP/CP en cours :

- AP 2011-01 - **la Poste** : les travaux de **mise en accessibilité, d'aménagement des issues de secours et d'isolation extérieure** vont démarrer et devraient s'achever sur l'exercice. Nous espérons bénéficier d'une subvention du fonds d'insertion des personnes handicapées (FIPHFP) au titre de l'accessibilité pour nos agents, qui s'ajouterait aux 70 mille euros de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) encaissée en 2015,
- AP 2012-01 - **la Maison des associations** : nous attendons le paiement du décompte général définitif des travaux pour clôturer cette AP/CP,
- AP 2015-01 - l'opération de **restauration des objets de l'église de Conflans** pourra être étendue à la rénovation du clocher et de son escalier d'accès une fois les études conduites à leur terme, les financements externes étant de même nature que ceux qui étaient initialement prévus. Au stade du projet de BP2016, nous pouvons tenir compte d'un report dans le temps des travaux de restauration des seuls objets (cf. délibération de ce jour),
- AP 2015-04 - la poursuite du **programme de vidéoprotection** : cette opération n'a pas pu démarrer en 2015 comme nous l'avions prévu, du fait du report de son financement par l'État (47% attendus). Ce décalage a entraîné de facto pour nous l'impossibilité de démarrer l'opération<sup>10</sup>. L'État devrait examiner de nouveau notre dossier au début de cette année. Nous adapterons donc la programmation de cette AP/CP une fois connue la position définitive de l'État, étant rappelé qu'il s'agit toujours pour nous d'une opération prioritaire en terme de sécurisation,
- AP 2015-05 - **l'aire de jeux du quartier prioritaire** devrait être installée courant 2016, avec une subvention de 40 mille euros de la Région, qui, notifiée, peut à présent être budgétée,
- AP 2015-06 - l'aménagement d'un **bâtiment pouvant accueillir l'ensemble des services techniques** est en cours d'études pour des travaux programmés en 2016,
- AP 2015-07 - la première tranche de **l'agenda d'accessibilité programmée** sera lancée en 2016 et concernera **l'Hôtel de ville**.

Nous ouvrons par ailleurs deux nouvelles AP/CP à l'occasion du projet de budget primitif :

- AP 2016-01 - **l'aménagement urbain de Conflans** (réseaux secs et humides, rénovation des fontaines...), et notamment de sa Grande Place, dont l'évaluation globale est de 2,159 millions d'euros pour le budget principal,
- AP 2016-02 - **la rénovation thermique des écoles**, qui vise en priorité celles du Val des Roses, du Champ de Mars, Raymond Noël et de la Plaine de Conflans, pour un montant total de 2,290 millions d'euros.

Nous demandons l'aide du nouveau **fonds national de soutien à l'investissement local** de la Loi de finances initiale 2016 pour ces deux AP/CP.

Nous devrions également pouvoir bénéficier du financement par le **nouveau prêt à taux 0 % proposé pour 2016-2017 par la Caisse des dépôts et consignations** pour la rénovation

<sup>10</sup> L'État ne nous autorise pas à lancer une opération s'il ne nous a pas notifié ses subventions.

thermique de nos écoles.

L'ouverture des autres AP/CP envisagées pour 2016 se fera au fur et à mesure de leur avancée, et compte-tenu notamment des partenariats financiers que nous pourrions établir (subventions de la Région et du Département, prêts bonifiés de la CDC, voire fonds européens...) :

- **la gestion des eaux du Nant Pottier** (bassin de rétention et réduction de son débit). Cette opération pourrait être conduite en lien avec le SISARC,
- **la géodétection réglementaire des réseaux « sensibles »** (limités à l'éclairage public pour Albertville), à programmer sur 3 ans.

### **2.1.2. Les autres opérations à gérer sur des crédits d'équipement classiques :**

Il s'agira notamment pour le projet de budget primitif des projets suivants :

- les **études pré-opérationnelles** qui devraient être programmées par le **protocole de préfiguration de l'ANRU** à intervenir d'ici avril. D'un montant estimé à ce stade à 84 mille euros en investissement pour la ville, elles portent sur les thématiques suivantes :
  - programmation urbaine,
  - faisabilité de déplacements multimodaux,
  - étude d'un programme pour une **Maison de l'enfance** (opération qui au-delà des crédits ANRU bénéficierait de subventions de la CAF).
- la deuxième tranche annuelle de notre **plan de réhabilitation de nos écoles**, avec notamment pour cette année la construction d'un **restaurant scolaire dans l'enceinte de l'école Albert Bar** (240 000 euros),
- **la réhabilitation de l'esplanade de l'Hôtel de Ville et de la couverture de la Place de l'Europe** sera lancée avec une première tranche concernant la **démolition de la partie la plus récente du bâtiment des poids et mesures** (90 000 euros),
- **l'aménagement d'une nouvelle voie d'accès au centre hospitalier** pour 200 000 euros, pour favoriser son accessibilité, que nous soumettons au fonds de soutien à l'investissement public local,
- notre participation active au **territoire à énergie positive (TEPOS)**, dans le cadre de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique, avec pour la commune et à ce stade, l'installation de **7 bornes de recharge pour les véhicules électriques** (3 à financer par la commune pour 43 200 euros et 4 par la société Bolloré – reconnue d'utilité publique)<sup>11</sup>.  
Ce projet partagé « IRVE Savoie », est lauréat des « investissements d'avenir ». Il nous permettra de faire partie des territoires pionniers en la matière, confortera l'image dynamique de notre ville et nous offrira un atout non négligeable pour l'attractivité économique et touristique de notre territoire.

Par ailleurs, les dépenses d'équipement permettant la gestion en « bon père de famille » de notre patrimoine existant et de nos services s'élèvent à ce stade à **719 mille euros (les « incontournables »)**, sur le 1 million d'euros de dépense annuelle évoquée à l'occasion du DOB.

Elles comprennent 200 mille euros de travaux en régie par nos services municipaux (opérations d'ordre au chapitre 040).

Il s'agit autant de garantir un état de santé satisfaisant de nos équipements actuels, que de réduire progressivement les frais de fonctionnement qu'ils induisent, notamment en fluides.

En sus, je vous rappelle que nous avons par ailleurs lancé la procédure de création d'une zone d'aménagement concertée (**ZAC**) du **Parc olympique**, qui devrait être concédée. Elle accueillera des activités économiques liées au sport et à la montagne, en lien avec la Halle olympique rénovée et agrandie et le futur Centre national de ski.

---

<sup>11</sup> Ce projet de 80 bornes universelles en Savoie est piloté par le Syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES) et financé par l'ADEME. Albertville fait partie des 15 collectivités mandantes (10 communes et 5 groupements).

Les travaux d'aménagement de la **promenade Edouard Herriot** et sa jonction avec le château Manuel de Locatel démarreront prochainement, sur des crédits reportés du budget 2015.

Je vous rappelle également qu'un **nouveau funérarium**, porté par le secteur privé, modernisé et plus adapté aux besoins de la population, verra le jour cette année, avec le soutien de la commune.

### **2.1.3. Les fonds de concours et avances versés** (chapitres 204 et 27) :

A cet effort d'équipement propre de la ville s'ajoute l'aide à l'investissement des tiers sur le territoire communal, sous forme de **subventions d'équipement versées**, qui s'élève à **279 mille euros** au projet de BP 2016 :

- **plan qualité routière départemental** : 130 mille euros,
- **avances à nos budgets annexes** de locations professionnelles à TVA et opérations d'aménagement : 80 mille euros (cf. délibérations de ce jour),
- **aides à l'amélioration de l'habitat, des commerces et aux économies d'énergies** : 50 mille euros, qui pourront être ajustés en cours d'exercice, au vu du nombre de dossiers présentés et éligibles,
- participation pour 50 % aux travaux de **réhabilitation de plate-formes de conteneurs de déchets pour les logements sociaux** : 19 mille euros pour les résidences du Champ de Mars et des Tilleuls de Val Savoie Habitat en 2016 (cf. délibérations de ce jour).

### **2.2. Les sources de financement du programme d'équipement hors l'emprunt :**

**Cet effort d'équipement sera financé principalement par notre autofinancement : 2,186 millions d'euros au stade du budget primitif** (amortissements compris pour 1 million d'euros).

Les autres recettes d'investissement (1,094 million d'euros à ce stade) proviendront :

- du fonds de compensation de la TVA (**FCTVA**) pour **485 mille euros** (compensation partielle (15,761%) de la TVA acquittée sur nos dépenses d'investissement éligibles 2014 - chapitre 10),
- de la **taxe d'aménagement** évaluée prudemment à **250 mille euros** (264 mille euros encaissés en 2015 - chapitre 10),
- de **subventions d'investissement** (chapitre 13), qui correspondront à minima :
  - au produit des **amendes de police (153 600 euros)** attendus = produit perçu en 2015)
  - à la participation de la **Région** pour l'aménagement d'**une aire de jeux dans le quartier prioritaire (40 000 euros)**.

Elles seront complétées par les subventions attendues de nos partenaires, notamment à l'ANRU, au fur et à mesure de leur notification. Comme sus-évoqué, nous avons sollicité le bénéfice du nouveau fonds de soutien à l'investissement local pour d'importants projets inscrits au BP2016,

- des **cessions foncières**, dont certaines sont déjà en cours de négociation et devraient être rapidement concrétisées (chapitre 024). Leurs produits ne seront pas budgétés avant d'être certains et devraient eux aussi nous donner une marge de manœuvre complémentaire en cours d'année.  
Nous pourrions inscrire dès le budget primitif les **84 450 euros** de la cession de **1 689 m<sup>2</sup> chemin du Pont Albertin à la SCI Décision**, qui a fait l'objet d'un acte authentique,
- diverses recettes pour environ 120 mille euros, notamment de remboursement de frais financiers par notre budget annexe des locations professionnelles à TVA (109 mille euros).

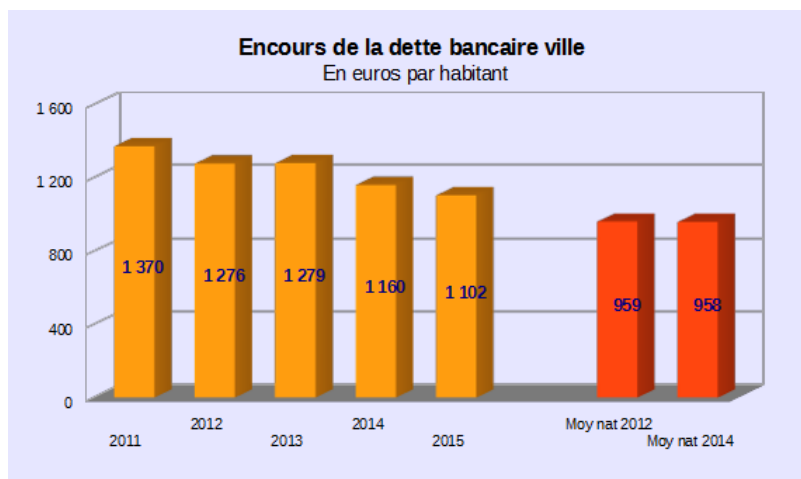
### **2.3. Le recours prévisionnel à l'emprunt :**

**L'investissement se fera sans pour autant obérer l'avenir** puisque nous avons, je vous le



rappelle, pour **objectif de désendetter la commune d'environ 4 millions d'euros sur le mandat.**

Même s'il diminue régulièrement depuis 2014, notre **niveau d'endettement** auprès des banques (**1 102 euros / habitant** en 2015) reste supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (958 euros / hab en 2014), et nous souhaitons continuer à nous rapprocher progressivement de ce ratio :



Pour autant, il n'est pas question de casser le rythme de notre investissement en se focalisant sur ce seul indicateur de notre situation financière. Nous observons par ailleurs depuis deux ans une **détente des marchés financiers**, avec un accès facile au crédit, à des taux historiquement bas. Cette tendance devrait perdurer en 2016.

**Il apparaît donc inutile de faire peser sur nos services publics un effort d'épargne immédiat et exclusif pour des investissements de long terme, en limitant trop strictement le recours à l'emprunt.** Ce financement externe permettra d'équilibrer notre section d'investissement.

L'**encours de la dette** est budgété à ce stade :

- en augmentation de **+ 723 mille euros** (+ 881 mille euros au BP 2015), dont **1,900 million d'euros** au titre du **financement de la dette fournisseur SAMSE** (compte 1678), qui seront ôtés du budget 2016 après la reprise des résultats 2015. En effet, cette dette fournisseur a d'ores et déjà été financée dans le cadre du budget 2015 (crédit de dépense ouvert à cette fin en dépense au chapitre 16 et non réalisée),
- passant prévisionnellement de 24,831 millions d'euros fin 2015 (y compris 189 600 euros de report) à un **encours total de 25,554 millions d'euros**.

**En fin d'année**, il devrait être réduit à **22,731 millions d'euros**, soit un **désendettement annuel de la dette bancaire d'au moins 200 000 euros**,...

... et un **désendettement total depuis fin 2013 de 4,9 millions d'euros** (dont **3,3 millions auprès des banques**) :

	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2014 yc report	Encours 31/12/2015 yc report	Variation depuis 2013	Encours 31/12/2016 BP	Objectif fin 2016	Variation depuis 2013 Objectif
Emprunts long terme	24 061 796	23 162 017	22 930 748	-1 131 048	22 866 443	21 943 657	-2 118 139
Emprunt « SAMSE »					1 900 000	0	0
CLTR	1 957 000	1 514 000	0	-1 957 000	787 091	787 091	-1 169 909
<b>TOTAL banques</b>	<b>26 018 796</b>	<b>24 676 017</b>	<b>22 930 748</b>	<b>-3 088 048</b>	<b>25 553 534</b>	<b>22 730 748</b>	<b>-3 288 048</b>
Dettes fournisseurs	1 660 000		1 900 000	240 000	0	0	-1 660 000
<b>TOTAL dettes</b>	<b>27 678 796</b>	<b>24 676 017</b>	<b>24 830 748</b>	<b>-2 848 048</b>	<b>25 553 534</b>	<b>22 730 748</b>	<b>-4 948 048</b>

A ce stade, les crédits budgétaires de dette comprennent ainsi les éléments suivants :

- Le **recours à l'emprunt long terme** est à hauteur de + **3,909 millions d'euros** (3,071 millions d'euros en 2015) (chapitre 16, compte 1641).

Ce montant est en-deçà des offres reçues en 2015 lors de nos derniers appels d'offres bancaires, sachant que l'accès aux marchés financiers devrait être aisé cette année, du fait notamment de la volonté de la Caisse des Dépôts et Consignations d'intervenir largement à leurs côtés avec des prêts à taux bonifiés (notamment à taux 0 % pour la rénovation thermique des bâtiments).

Cette inscription n'est donc pas de nature à entacher la sincérité et l'équilibre de notre budget primitif.

Sur ces 3,909 millions d'euros, 1,900 million d'euros seront retirés une fois les résultats reportés intégrés (budget supplémentaire 2016), puisqu'ils visent uniquement à couvrir le crédit de remboursement de la dette fournisseur de même montant (compte 1678), dont le financement a été organisé par le budget 2015.

- Le **remboursement du capital de la dette long terme est prévu pour -2,073 millions d'euros** (1,969 million d'euros en 2015) (chapitre 16, compte 1641)).

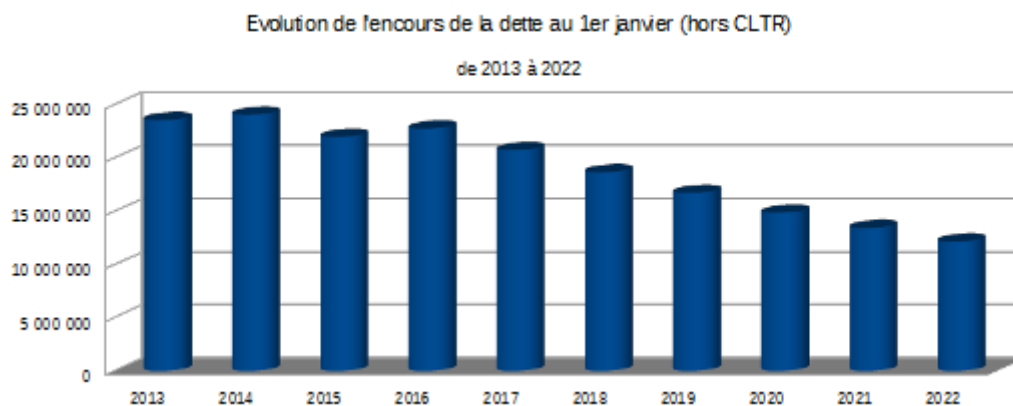
Cette somme comprend les emprunts de l'espace administratif, qui sont couverts partiellement par la refacturation au budget annexe des locations professionnelles à TVA (109 mille euros).

Elle comprend également 50 000 euros de crédits pour les nouveaux emprunts 2016 dont le remboursement débiterait sur l'exercice.

- L'**encours de la dette en crédits-revolving (CLTR)** est budgété à ce stade à + **787 mille euros**, soit le plafond contractuel autorisé (chapitre 16, compte 16449).

Notre contrat en cours demeure financièrement très avantageux du fait des faibles marges bancaires qui y sont prévues. C'est pourquoi je prévois d'y recourir le plus largement possible.

L'évolution de l'encours de la dette communale - emprunts long terme, CLTR et dettes pour l'espace administratif et dette fournisseur Cebal - est pour l'heure la suivante (hors nouveaux prêts 2016) :



C'est sur ces bases que je vous propose :

- **de maintenir les taux d'imposition** des contributions directes à leurs niveaux actuels à savoir:
  - 16,29 % pour la taxe d'habitation ;
  - 24,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
  - 95,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,  
approuve la proposition du rapporteur**

-----  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Le registre est signé par les membres présents,  
Le maire,

Membres en exercice	33
Membres présents	31
Membres présents ou représentés	32
Abstentions	0
Suffrages exprimés	32
Contre	0
Pour	32

Délibération rendue exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le .....
Publication ou notification le .....

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*